



**HAL**  
open science

## Licence professionnelle Techniques du son et de l'image

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Techniques du son et de l'image. 2017, Université de Toulon. hceres-02027647

**HAL Id: hceres-02027647**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027647v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Techniques du son et de l'image Technologies créatives pour le son et les arts du spectacle

Université de Toulon

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Numérique, information

Établissement déposant : Université de Toulon

Établissement(s) cohabilité(s) : /

### Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Techniques du son et de l'image - Technologies créatives pour le son et les arts du spectacle* (TSI-TCSA) forme depuis 2014 des professionnels du son, de l'image et des arts du spectacle. Elle est portée par l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Ingémédia. Le parcours *Nouvelles technologies du son* (NTS) prépare aux métiers de technicien du son, et à ceux liés à la Musique Assistée par Ordinateur (MAO) et au design sonore. Le parcours *INTERMEDIA* vise à faire « découvrir » des technologies appliquées au spectacle vivant (danse, musique, théâtre).

Les étudiants de ce second parcours ont une trajectoire particulière : après leur bac, ils suivent le Diplôme National Supérieur Professionnel (DNSP) de danse (formation post-bac en trois ans, 180 ECTS) dispensée dans les écoles de Cannes et de Marseille. Pendant leur deuxième année de DNSP, ils suivent aussi le tronc commun de la LP dans le cadre d'une formation intitulée *Certificat techniques créatives pour le son et les arts du spectacle* (durée : un an). Pendant leur troisième année de DNSP, ils s'inscrivent en LP (s'ils ont acquis 120 ECTS du DNSP) et ne suivent que les cours du parcours *INTERMEDIA*.

### Analyse

#### Objectifs

Le tronc commun de la LP vise à faire comprendre et expérimenter les processus scénographiques numériques, audiovisuels et interactifs concernés, et à appréhender les relations interprofessionnelles. L'objectif du parcours NTS est de préparer aux métiers de technicien du son, et à ceux liés à la MAO et au design sonore. L'objectif du parcours *INTERMEDIA* est de faire découvrir les technologies appliquées aux arts du spectacle.

Ainsi, bien que détaillés et compréhensibles, le dossier ne présente pas d'objectifs unifiés. En outre, les formulations « découvrir les technologies » et « préparer aux métiers », sont inadéquates : elles réduisent les objectifs à une initiation qui n'est pas du registre des compétences professionnelles et opérationnelles attendues. Au-delà des formulations, la LP doit organiser ses contenus sur des compétences professionnelles bien identifiées.

### Organisation

Le dispositif est ambitieux et complexe puisqu'il adosse deux diplômes et une certification et, de plus, la licence elle-même est organisée en deux parcours, dont l'un se déroule sur deux ans. La formation mêle des publics divers en mutualisant des cours entre les deux diplômes et les deux parcours. Outre les difficultés de logistique et de communication inhérentes à cette organisation, signalées dans le dossier, l'ensemble s'appuie sur des bases réglementaires de deux types de diplômes différents, en accueillant dans un même tronc commun des étudiants qui ont des objectifs, des attentes et des situations hétérogènes. Or, le dossier ne présente pas d'éléments qui laisseraient à penser que cette hétérogénéité des étudiants serait prise en compte, alors qu'un taux de satisfaction de la formation de 50 % seulement est annoncé.

Certains points ne sont pas précisés dans le dossier : on ne sait pas si le tronc commun constitue l'ensemble des cours de la deuxième année du DNSP, ni qui valide le certificat, et comment s'organisent d'éventuels redoublements et capitalisations entre les trois formations. On ne voit pas pourquoi les notes d'une formation indépendante (le DNSP) viendraient abonder celle d'une formation homologuée par l'État (la LP). Les rôles des écoles partenaires sont peu précisés et aucun élément ne permet d'appréhender l'articulation entre tous les partenaires et le rôle exacte de chacun. Le dossier souligne les difficultés qu'engendre pour les danseurs la complexité de l'organisation de leurs emplois du temps.

La complexité du dispositif se reflète dans le dossier, qui fournit des informations imprécises ou contradictoires.

Les responsables de la formation ont la volonté d'ajouter des modules « images » (vidéo mapping et temps réel) dans la maquette pédagogique, mais on ne sait pas dans quel parcours ou s'il s'agit du tronc commun. Pour NTS, la maquette présente déjà un module « initiation aux techniques en temps réel ». Ainsi, ces évolutions ne doivent pas faire l'économie d'une référence claire aux objectifs professionnels de la formation, et en vue d'améliorer la lisibilité de la maquette pédagogique.

### Positionnement dans l'environnement

Bien qu'inédite dans son organisation, la formation vise des métiers qui la mettent en concurrence avec plusieurs autres LP aussi bien au niveau national que régional. Elle est en revanche bien positionnée dans l'environnement en raison des nombreux partenariats régionaux conventionnés.

Le dossier indique que cette formation n'a pas d'égale au niveau national. Cependant, il existe deux LP danse à Dijon et à Toulouse, et au moins une vingtaine de LP sur le son et l'image en France. En outre, l'IUT de Toulon porte une LP *Communication et valorisation de la création artistique* dans le domaine *Sciences technologies santé* qui, bien qu'orientée vers les métiers de la télévision, apparaît plus proche du parcours NTS que le parcours NTS ne l'est du parcours *INTERMEDIA*. La fiche RNCP de la LP TSI-TCSA mentionne d'ailleurs que les titulaires du diplôme pourront travailler dans « la production télévisuelle et radiophonique ».

Le dossier mentionne seulement la LP *Arts et technique de l'image et du son* qui vise les métiers du cinéma à Aubagne, et les licences de *MusicoLogie* sur Aix-Marseille et Nice, considérant que les métiers visés sont différents (ingénieur du son et perchman). Cependant, le département SATIS à Aubagne Aix-Marseille Université) forme en licence et en master aux métiers de l'image et du son, et intègre un parcours *Musique pour l'image* dont les métiers sont très proches de ceux de la LP TSI-TCSA.

Dans le cadre de conventions de partenariat (non jointes au dossier), la licence fait appel à des acteurs régionaux de la culture : les écoles de danse du Pôle supérieur de Cannes et de Marseille, le Centre National de Création Musicale (association de recherche en informatique musicale) qui aide à l'organisation d'ateliers, de conférences et de séminaires de formation. Le Conservatoire à Rayonnement Régional Toulon Provence Méditerranée (CNRR TPM) accueille les étudiants de la LP qui réalisent la captation sonore d'événements du conservatoire lors d'un projet collectif et lors des stages (2 étudiants par an). L'ensemble de musique contemporain POLYCHRONIES soutient des créations musicales électroniques bien qu'on ne perçoive pas clairement la nature de ce soutien. Le partenaire CIRM-MANCA est aussi évoqué, mais son rôle et sa nature ne sont pas expliqués. Le dossier fait référence à d'autres partenariats : l'Ecole Supérieure de Design de Toulon, la compagnie Juste en face notamment. L'ensemble de ces collaborations, qui témoignent de l'intégration de la formation au tissu culturel local, est un point positif indéniable.

### Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique se compose de 2 enseignants-chercheurs (EC), 1 ingénieur, 1 professeur agrégé (PRAG), 1 technicien de l'université, 14 professionnels extérieurs et 2 enseignants de lycée. Il faut souligner la faible implication des EC dans les enseignements (7 % des heures) alors que les professionnelles assurent 70 % des heures. Le dossier envisage l'augmentation de la part d'EC pour apporter les bases théoriques nécessaires et renforcer l'équipe pédagogique, ce qui est effectivement nécessaire pour assurer l'assise universitaire de la formation.

L'équipe se réunit deux fois par an dans le cadre d'un conseil de la formation (à distinguer du conseil de perfectionnement) pour valider les emplois du temps et les syllabus, et sélectionner les projets.

Les intervenants extérieurs membres de l'équipe pédagogique et du conseil sont : deux enseignantes de collège, une professeure de théâtre, des ingénieurs du son et des danseurs chorégraphes. Ils ont un niveau de formation égal à la licence et au moins cinq ans d'expérience professionnelle.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les chiffres des effectifs donnés sont incohérents dans le dossier ou l'effectif de 2014 est une fois de 50 et une autre fois de 38 inscrits. Le dossier est très mal renseigné sur ce point.</p> <p>L'enquête de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) présentée concerne les sortants de 2012 issus d'une licence qui n'existe plus, mais qui a fortement inspirée la LP TSI-TCSA : la licence <i>Technique et activités de l'image et du son option Convergence internet audiovisuel numérique</i> (TAIS CIAN). Cette enquête montre que si les diplômés trouvent rapidement un travail, ils n'exercent pas nécessairement dans la spécialité qu'ils ont choisie, et considèrent à 74 % que les outils et techniques appris ne correspondent pas complètement ou pas du tout à leur milieu professionnel.</p> <p>En 2014, les origines des étudiants sont diversifiées : L2 (32 %), DUT majoritairement <i>Métiers du multimédia et de l'Internet</i> (MMI) (24 %), BTSA (42 %) ou d'autres formations (13 %).</p> <p>Le dossier ne permet pas d'apprécier la qualité de l'insertion professionnelle de la LP TSI TCSA, ni les poursuites d'études.</p>
Place de la recherche
<p>Le dossier revendique un adossement fort de la LP à la recherche notamment lors d'échanges entre enseignants, chercheurs et artistes. Cependant le dossier contient peu d'éléments factuels permettant d'apprécier la portée de cet adossement.</p> <p>La formation s'adosse au groupe de recherche du champ <i>Art, création et technologie</i> (ACT), qui fait partie de l'axe CREAMED du laboratoire <i>Information milieux médias médiations</i> (I3M), en sciences de l'information et de la communication (SIC). Les deux enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique sont membres de ce laboratoire. Certains enseignants et artistes intervenants participent aux séminaires de ce groupe.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La professionnalisation, qui est un point fort de la formation, passe par de fréquentes mises en situation professionnelle : réalisations transversales en cours d'année (captation audio, sonorisation, design sonore de spectacles), réalisation collective d'un spectacle public de fin d'année, stage dans plusieurs milieux professionnels, présence d'intervenants extérieurs dans la formation. Une semaine « culture » de l'université est évoquée sans plus d'explications.</p> <p>La fiche du Répertoire Nationale de la Certification Professionnelle (RNCP) affiche un parcours NTS, avec MAO et Design sonore, et un parcours <i>Technologies</i> appliquées aux arts du spectacle. De façon pertinente, les objectifs de la fiche sont reliés à des verbes opérationnels : ils sont clairs, en cohérence avec l'activité de la formation et les métiers visés. Il apparaît cependant une confusion entre compétences et connaissances qui sont placées dans une même rubrique, ainsi que des problèmes de cohérence, à propos des volumes horaires, entre ce qui est dit dans le dossier et ce qui est dit dans la fiche.</p>
Place des projets et des stages
<p>Le stage dure trois mois, d'avril à juin pour le parcours NTS. Le dossier n'est pas clair sur le calendrier du stage pour le parcours <i>INTERMEDIA</i>, car il mentionne que les stages font partie du DNSP danse alors que ce parcours s'étend sur deux ans. Le stagiaire est accompagné par un tuteur référent de l'entreprise et un référent enseignant qui effectue un suivi via l'accès à un compte-rendu mensuel. Cependant, le stage est souvent morcelé, par exemple en trois stages d'un mois dans des milieux professionnels différents (on ne sait pas si les deux parcours sont concernés), ce qui fait que le compte-rendu mensuel ne paraît pas adéquat dans ce cas. En outre, il n'y a qu'un seul rapport de stage et une seule soutenance. Le dossier justifie ce morcellement par la spécificité du secteur de la culture et de l'événementiel.</p> <p>Le stage et le projet tuteuré forment deux unités d'enseignement (UE) indépendantes, et débouchent sur la rédaction d'un mémoire. Le projet tuteuré (appelé aussi « réalisation collective ») compte 35h pour <i>INTERMEDIA</i>, ce qui correspond à 9 % de la formation sur un total de 400 h ; ou 41 h pour NTS, soit 10 % de la formation. La durée du projet tuteuré est donc très en-dessous de ce que demande l'arrêté du 17 novembre 1999 : 25 % hors stage.</p> <p>Le dossier mentionne l'existence d'une plateforme « emploi-stage » pour mettre en relation entreprises et étudiants. Les projets s'articulent autour d'une réalisation collective en relation avec un partenaire, qui se termine par un spectacle public de fin d'année apprécié par un jury, mais aucune précision sur le mode d'évaluation n'est donnée. D'autres projets ont lieu, d'ampleur plus modeste.</p> <p>Au final, la formation se fonde sur une pédagogie par projet et des mises en situation professionnelle adéquates. Cependant, il existe des doutes quant à la cohérence du ou des stages effectués puisqu'ils peuvent être faits dans des lieux différents. Malgré les difficultés économiques des secteurs culturels et événementiels, un morcellement du stage reste contraire à l'idée de produire un mémoire unique qui puisse restituer et synthétiser une expérience professionnelle, ainsi qu'au suivi mensuel présenté.</p>

<b>Place de l'international</b>
<p>Les expériences à l'international de la formation sont ponctuelles, mais intéressantes : implication d'étudiants dans un projet avec le musée d'art moderne de Dallas, échanges internationaux des étudiants, présence de danseurs en provenance de différents pays. Le dossier manque en revanche de clarté et d'engagement sur la place de l'enseignement de langues étrangères, qui ne prévoit pas de certifications et apparaît comme modeste pour une formation qui annonce une ouverture forte à l'international.</p>
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>
<p>Le recrutement s'effectue sur dossier selon quatre sessions de recrutement (non décrites), puis par une commission de sélection qui prend en compte CV, motivation et projet professionnel. Les profils ayant obtenu un avis réservé sont convoqués pour un entretien. L'accès des étudiants étrangers est conditionné à un certificat de maîtrise de la langue française. La LP est ouverte à la procédure Campus France (le dossier ne contient pas de chiffres à ce sujet). Le dispositif de sélection prend en compte la diversité d'origine des étudiants. Cette diversité nécessite ensuite certains dispositifs d'accompagnement : mise à niveau sur les enseignements techniques à l'entrée de la licence, accès à des ressources d'autoformation, accompagnement à la rédaction du rapport de stage pour les étudiants étrangers. Ces initiatives sont mentionnées dans le dossier sans beaucoup d'éléments factuels pour en apprécier la portée. La formation est ouverte à la VAE ou la VAP (activée dans un cas en 2015).</p> <p>Les étudiants danseurs (parcours <i>INTERMEDIA</i>) entrent en licence professionnelle alors qu'ils n'ont pas encore validé leur DNSP. Or l'arrêté du 17 novembre 1999 mentionne que les étudiants ne peuvent accéder à une LP que s'ils ont acquis un diplôme de niveau bac +2. Ces étudiants devraient donc au moins faire l'objet d'une VAE ou d'une VAP pour pouvoir entrer en LP sans être titulaires du diplôme requis.</p>
<b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b>
<p>Au delà de l'alternance cours magistraux (CM)/ travaux dirigés (TD), le dossier indique le recours à une « pédagogie innovante » via les réalisations collectives : s'il s'agit visiblement de mises en situation professionnelles, le caractère innovant n'est pas expliqué.</p> <p>Les étudiants ont accès au matériel audiovisuel et numérique de l'UFR, à du matériel innovant (tablettes, casques de réalité virtuelle), et aux 900 m<sup>2</sup> de la plateforme Télomédia pour la production et la diffusion d'œuvres. Cependant, aucun élément factuel n'est fourni pour apprécier l'usage effectif de la plateforme. Les étudiants ont accès à des salles informatiques. Un studio son doit être déployé en 2016-2017 par l'UFR.</p> <p>L'UFR finance l'accès par les étudiants à des tutoriels sur les métiers du digital. Des enseignants signalent aux étudiants l'existence de MOOCs et utilisent une plateforme Moodle.</p> <p>Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements d'études obtenus avec le soutien des équipes sociales de l'UFR notamment.</p> <p>Des validations partielles ou totales sont effectuées dans le cadre de la VAE ou de la VAP (un ou deux étudiants par an). Au final, la formation favorise l'accès à du matériel numérique audiovisuel diversifié, ce qui est indispensable dans ce type de formation.</p>
<b>Evaluation des étudiants</b>
<p>Les étudiants de NTS sont évalués par un jury composé des deux enseignants responsables des parcours, et de deux professionnels extérieurs. Cependant, il existe des incertitudes sur la manière de gérer le parcours <i>INTERMEDIA</i> en lien avec le diplôme de danse : on ne sait pas selon quelles modalités les notes du « tronc commun », obtenues lors de la deuxième année de DNSP et/ou du Certificat, sont transférées vers la LP. Des évaluations individuelles ont lieu sous forme de devoir sur table en CM, tandis que les Questionnaires à Choix Multiples (QCM) ont lieu en TD.</p> <p>Chaque UE donne droit à des ECTS. Des compensations entre UE sont prévues, mais on n'en connaît pas le fonctionnement.</p> <p>Pour le parcours NTS, les étudiants doivent obtenir une moyenne générale supérieures ou égales à 10, ainsi qu'une moyenne supérieures ou égales à 10 dans l'ensemble projet tuteuré et mémoire, et dans le stage. Pour le parcours <i>INTERMEDIA</i>, la LP requiert la moyenne générale, mais aussi la moyenne dans les enseignements professionnels, mais on ne sait pas de quels enseignements professionnels il s'agit. Il existe sans doute un croisement entre le diplôme de danse et la LP, mais on ne sait pas comment s'effectue ce croisement.</p>
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>
<p>Comme indiqué dans le dossier, il n'y a pas de dispositif de suivi des compétences de la LP, ce qui est dommageable.</p>

## Suivi des diplômés

Le dossier indique qu'un dispositif pour maintenir des relations avec les « anciens » est en cours de réalisation. L'Observatoire de la Vie Etudiante de l'université effectue des enquêtes, mais aucune donnée concernant ce suivi n'est fournie dans le dossier.

## Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le conseil de perfectionnement (CP) se réunit une fois par an avec des enseignants, un élu étudiant, des représentants d'entreprises et différents partenaires. Aucun compte-rendu n'est fourni et aucune précision ni sur son mode de travail ni sur sa stratégie n'est donnée.

Les étudiants évaluent les cours via un questionnaire en ligne organisé par l'université, dont les réponses sont transmises aux enseignants. Pour autant, ces données ne sont ni transmises ni analysées dans le dossier. Deux séances de régulation sont aussi organisées avec les étudiants deux fois par an, mais on n'a pas d'autre précision sur les objectifs et le déroulement de ces rencontres.

Le dossier mentionne un taux de satisfaction de la formation par les étudiants de 50 %, taux assez faible qui serait lié à une mauvaise perception de l'utilité des cours théoriques par les étudiants.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Un projet pertinent entre artistes, enseignants-chercheurs et techniciens, unique dans la région pour le parcours *INTERMEDIA*.
- Des partenariats forts avec les acteurs culturels du territoire et une forte présence des professionnels du secteur dans les enseignements.
- Une pédagogie par projet riche et qui correspond à des mises en situation professionnelle réelles.

### Points faibles :

- Un pilotage insuffisamment formalisé avec une absence du suivi des diplômés.
- Une organisation très complexe.
- Un positionnement métier créant des situations de concurrence locale.
- L'absence de portefeuille de compétences.
- La faiblesse de l'enseignement des langues et le manque d'ouverture à l'internationale.

### Avis global et recommandations :

La LP montre un réel dynamisme dans la rencontre entre chercheurs, enseignants, artistes et techniciens.

Cette formation originale, bien ancrée dans le tissu culturel régional, devrait être renforcée en premier lieu par la clarification des règles de recrutement des étudiants danseurs dans la LP. Ceci suppose de construire un livret des compétences, qui aiderait à clarifier le cursus pédagogique. Le conseil de perfectionnement aurait avantage à se saisir de la problématique de l'adéquation entre cours théoriques et acquisition de compétences opérationnelles.

La simplification de l'organisation améliorerait le pilotage, le suivi et la réussite des étudiants. Pour cela, la formation pourrait s'appuyer davantage sur les ressources de l'université. Un renforcement de l'équipe par une augmentation des enseignants-chercheurs serait utile pour affirmer le caractère universitaire de cette formation.



# Observations de l'établissement

La Garde, le 11 Mai 2017

EB/KBC / 2017 n° 066

Cabinet de la Présidence

Dossier suivi par : Karine BENET-CATTIN

Tél 04 94 14 24 65 – cabinet-presidence@univ-tln.fr

Le Président d'Université

à

Monsieur le Directeur  
Jean-Marc GEIB  
Département d'évaluation des formations  
HCERES

**Objet :** Evaluation Licence professionnelle Techniques du son et de l'image Technologies créatives pour le son et les arts du spectacle

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation de la Licence professionnelle Techniques du son et de l'image Technologies créatives pour le son et les arts du spectacle. Nous tenons à remercier le comité d'évaluation, pour la qualité de l'évaluation menée et les remarques constructives formulées.

En réponse à votre demande, nous vous faisons part, ci-dessous, des observations de portée générale du responsable de la formation.

*« Concernant le point "Les étudiants danseurs (parcours INTERMEDIA) entrent en licence professionnelle alors qu'ils n'ont pas encore validé leur DNSP. Or l'arrêté du 17 novembre 1999 mentionne que les étudiants ne peuvent accéder à une LP que s'ils ont acquis un diplôme de niveau bac +2. »*

*La convention conclue par l'UTLN avec les écoles de danse dispose :*

*« ARTICLE 4 : INSCRIPTION*

*Les danseurs qui s'inscriront à l'UTLN suivent un DNSP. »*

*L'élaboration du programme d'enseignement du DNSP Danseur a été réalisée sur la base des divers types de connaissances, compétences et attitudes attendues d'un artiste, danseur professionnel, décrits dans le Référentiel d'activités professionnelles et de certification. Le DNSP délivre en trois ans 180 ECTS. « Le processus d'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur, résumé sous le terme LMD, s'applique à tous les établissements de formation artistique et culturelle supérieure relevant du Ministère de la Culture et de la Communication, quels que soient la discipline artistique et culturelle ou le statut de l'établissement » (Ministère de la Culture et de Communication aux préfets de région Direction régionale des affaires culturelles, 2 avril 2009).*

Secrétariat de la Présidence  
Tél. 04 94 14 23 69 • Fax 04 94 14 21 23 • [president@univ-tln.fr](mailto:president@univ-tln.fr)  
Université de Toulon • BP 20132 • 83957 LA GARDE CEDEX

*La formation aboutissant à la délivrance DNSP danseur est conçue autour de quatre unités d'enseignement : exercer son art de danseur ou de danseuse, entretenir et développer ses capacités artistiques et ses qualités d'interprète, élargir et valoriser son champ de connaissances et de compétences professionnelles, construire son parcours professionnel.*

*A l'issue de la première année de DNSP, les danseurs titulaires de 60 ECTS, pourront s'inscrire dans une formation intitulée "Certificat Techniques créatives pour le son et les arts du spectacle" équivalente aux 200h de tronc commun de la licence professionnelle TAIS TCSA. Les étudiants entrant directement en deuxième année de DNSP et quelle que soit leur formation antérieure, pourront également s'inscrire au certificat à condition d'avoir validé au moins 45 ECTS de première année de DNSP.*

*A l'issue de l'année, ils conservent les notes obtenues pendant 2 ans.*

*A la fin de la seconde année du DNSP, les danseurs titulaires de 120ECTS du DNSP, pourront s'inscrire en licence TAIS TCSA. Ils ne suivront que les enseignements spécifiques du parcours INTERMEDIA, soit 200 heures de formation. Ils bénéficient des notes de leur certificat.*

*Les danseurs étrangers renforceront leur niveau de pratique de la langue française pendant l'année de préparation du certificat avec l'objectif d'obtenir un score de plus de 330 points au TCF B1 + nécessaire pour s'inscrire en licence TAIS TCSA. Pour cela, l'université propose à ces étudiants de participer à :*

- une semaine d'immersion proposée dès le début de l'année ;*
- des temps de conversation FLE dispensés chaque semaine au CRL.*

*Cette formation complémentaire pourra également être dispensée durant l'année de DNSP3/LP.*

*Les étudiants étrangers seront accompagnés dans la rédaction de leur rapport de stage afin qu'il puisse être produit pour valider leur compétence à rédiger en langue française ».*

Avec nos remerciements renouvelés pour ce travail constructif, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

  


Éric BOUTIN  
Président de l'Université de Toulon